

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical
En exercice
Présents

37 37 19

Séance du 23 juillet 2012

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
10 07 2012

Date d'affichage
10 07 2012

2012-07-06

Circuits courts de
commercialisation
Convention ADASEAH
Convention Mouvement
Rural de l'Hérault

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 JUL. 2012

**Bureau des Politiques
Publiques**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
24/07/12

Objet : Circuits courts de commercialisation

Afin de maintenir et de pérenniser les filières locales du territoire, secteur à vocation agricole, le Pays souhaite accentuer son soutien auprès des professionnels en répondant à trois enjeux majeurs :

- Valoriser les productions agricoles, par la promotion des produits auprès des consommateurs,
- Inciter à la diversification des activités pour maintenir et pérenniser l'emploi rural agricole,
- Contribuer à la qualité de vie des habitants par une alimentation de qualité.

L'action, engagée en 2009, a porté sur une étude des réseaux de commercialisation existants, doublée par une étude de consommation. Elle s'est appuyée sur les concours du CIVAM, du Mouvement Rural et de l'INRA-Sup Agro, avec des cofinancements de la Région et du Département.

Pour 2012 - 2013, il s'agit, suite aux études et animations, de passer en phase opérationnelle, avec :

- le Mouvement Rural pour l'animation des marchés de plein vent,
- l'ADASEA Hérault, en accord avec la Chambre d'Agriculture, pour l'organisation de producteurs sur 2 territoires pilotes : Le Minervois et les Hauts Cantons (secteur du Pujol/Orb et de Graissessac), dont l'intervention est précisée dans les projets de convention joints annexés aux présents rapports.

Cette phase opérationnelle sera portée par le Pays, pour des raisons d'ordre administratif et financier (condition pour pouvoir bénéficier des aides FEADER et Région), selon le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES				
	2012	2013	TOTAL		2012	2013	TOTAL
ADASEA Hérault	9.000	16.000	25.000	FEADER	18.000	37.200	55.200
Mouvement Rural	21.000	49.000	70.000	Région	9.000	18.600	27.600
Ingénierie	15.000	28.000	43.000	Département	9.000	18.600	27.600
				Autofinancement	9.000	18.600	27.600
	45.000	93.000	138.000		45.000	93.000	138.000

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur l'intérêt de la poursuite de cette opération,
- sur le principe du portage de l'opération par le Pays et le plan de financement prévisionnel proposé,
- sur les conventions avec le Mouvement Rural et l'ADASEA Hérault,

et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'intérêt de la poursuite de cette opération, sur le principe du portage de l'opération par le Pays et le plan de financement prévisionnel proposé, sur les conventions avec le Mouvement Rural et l'ADASEA Hérault,

et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,
Francis BOUTES

